

Le financement des sociétés Alzheimer québécoise reste un enjeu de taille

Chacune des vingt et une sociétés Alzheimer est responsable de son propre financement. La Fédération québécoise des sociétés Alzheimer, qui a pour mission de représenter ces dernières, s'est lancée dans une campagne qui implique la générosité de la fonction publique québécoise en s'associant à d'autres organismes.

Partenaires Santé-Québec regroupe seize organismes sans but lucratif oeuvrant dans le domaine de la santé au Québec. Sa mission est de recueillir des fonds en milieu de travail en vue d'améliorer la santé et la qualité de vie des citoyens. Les fonds recueillis servent à assurer une source de revenu complémentaire pour tous les organismes membres.

À la suite du décret du gouvernement du Québec sur la recommandation de la ministre de l'Emploi et de la Solidarité, Madame Courchesne, il a été établi qu'une campagne de sollicitation ainsi que l'accès à la retenue à la source soient offerts aux employés du gouvernement provincial. Les employés et retraités de la fonction publique du Québec pourront donc, pour une première année, choisir à quel cause leur don, prélevé à même leur salaire, sera versé.

Les employés de la fonction publique québécoise auront le choix de sélectionner : Centraide, Croix-Rouge, Partenaires Santé ou encore directement un des dix sept organismes membres de Partenaires Santé. Le total des fonds destinés à la cause Alzheimer, par exemple, sera recueillis et remis à la Fédération, retournera les sommes dans les régions d'où elles proviennent.

Nous considérons comme un privilège le fait de pouvoir compter sur la générosité des employés du gouvernement du Québec et ceci nous engage à informer chaque ministère et lieux de travail de la fonction publique au Québec sur la nécessité de développer et d'adopter un véritable plan d'action sur la maladie d'Alzheimer et les affections connexes. Nous espérons par ailleurs que cette campagne d'envergure prendra de plus en plus d'ampleur avec les années à venir